

RCS : RENNES  
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01403  
Numéro SIREN : 533 931 721  
Nom ou dénomination : 19 DEGRES

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2023 sous le numéro de dépôt 6834

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	34 689.50	32 669.50	2 020.00	4 192.25	-2 172.25	-51.82
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	169 476.63	66 704.77	102 771.86	123 273.85	-20 501.99	-16.63
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>Total II</b>	204 166.13	99 374.27	104 791.86	127 466.10	-22 674.24	-17.79
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	166 628.49		166 628.49	94 804.38	71 824.11	75.76
	Autres créances	7 670.06		7 670.06	15 857.53	-8 187.47	-51.63
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement	280 000.00		280 000.00	220 000.00	60 000.00	27.27	
Disponibilités	65 208.02		65 208.02	132 449.51	-67 241.49	-50.77	
Charges constatées d'avance (3)	25 875.99		25 875.99	14 186.32	11 689.67	82.40	
	<b>Total III</b>	545 382.56		545 382.56	477 297.74	68 084.82	14.26
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	749 548.69	99 374.27	650 174.42	604 763.84	45 410.58	7.51

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont a moins d'un an  
(3) Dont a plus d'un an

**Certifiés conformes**

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : )	2 510.00		2 510.00			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	251.00		251.00			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	295 813.24		229 687.16		66 126.08	28.79
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	143 879.97		134 126.08		9 753.89	7.27
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	442 454.21		366 574.24		75 879.97	20.70	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
DETTES (1)	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	98 802.74		128 393.66		-29 590.92	-23.05
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	21 180.68		4 210.61		16 970.07	403.03
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 834.42		22 816.37		-13 981.95	-61.28
	Dettes fiscales et sociales	77 260.10		68 296.96		8 963.14	13.12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	1 642.27		14 472.00		-12 829.73	-88.65	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)						
	<b>Total IV</b>	207 720.21		238 189.60		-30 469.39	-12.79
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		650 174.42		604 763.84		45 410.58	7.51

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

133 401.72 139 386.86

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	34 690		
Installations générales agencements aménagements divers	106 525		
Matériel de transport	512		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	61 431		1 008
TOTAL	168 469		1 008
TOTAL GENERAL	203 158		1 008

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			34 690	
TOTAL			34 690	
Installations générales agencements aménagements divers			106 525	
Matériel de transport			512	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			62 439	
TOTAL			169 477	
TOTAL GENERAL			204 166	

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	30 497	2 172		32 670
Installations générales agencements aménagements divers	7 173	10 653		17 826
Matériel de transport	512			512
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 509	10 857		48 366
TOTAL	45 195	21 510		66 705
TOTAL GENERAL	75 692	23 682		99 374

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	2 172				
TOTAL	2 172				
Instal.générales agenc.aménag.divers	10 653				
Matériel de bureau informatique mobilier	10 857				
TOTAL	21 510				
TOTAL GENERAL	23 682				

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires		949	949		
TOTAL		949	949		
TOTAL GENERAL		949	949		

### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	166 628	166 628	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	844	844	
Impôts sur les bénéfices	3 166	3 166	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 182	1 182	
Débiteurs divers	2 478	2 478	
Charges constatées d'avance	25 876	25 876	
TOTAL	200 175	200 175	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	98 803	24 484	74 318	
Emprunts et dettes financières divers	30	30		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 834	8 834		
Personnel et comptes rattachés	16 908	16 908		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 599	29 599		
Taxe sur la valeur ajoutée	29 393	29 393		
Autres impôts taxes et assimilés	1 361	1 361		
Groupe et associés	21 151	21 151		
Autres dettes	1 642	1 642		
TOTAL	207 720	133 402	74 318	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 591			

### Produits à recevoir

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 257
Dettes fiscales et sociales	23 023
Total	27 310

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		25 876
Total		25 876

## 19 DEGRES

**Société à responsabilité limitée au capital de 2 510 euros**  
**Siège social : 14 ter avenue Gros Malhon 35000 RENNES**  
**533 931 721 RCS RENNES**

<p align="center"><b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE</b> <b>DU 28 AVRIL 2023</b></p>
--

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

**DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 143 879,97 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 143 879,97 euros

A titre de dividendes aux associées , la somme de .....68 000,00 euros  
Soit 270,92 euros par part

- Versement aux associées..... 52 639,00 euros
- Précompte des prélèvements sociaux..... 8 807,00 euros  
(CSG, CRDS, Prélèvement social, Contributions additionnelles)
- Prélèvement forfaitaire unique ..... 6 554,00 euros

Le solde, soit la somme de ..... 75 879,97 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 371 693,21 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 51 204,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 16 796,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux

global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 130 000,00 euros, soit 517,93 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 97 500,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 32 500,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 130 000,00 euros, soit 517,93 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 97 500,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 32 500,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 68 000,00 euros, soit 270,92 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 51 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 17 000,00 euros

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 avril 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme  
La Gérance